

EXAMEN EUROPEEN DE QUALIFICATION 2012

Examen préliminaire

Cette épreuve contient :

- * Instructions pour répondre à l'épreuve et barème de notation Page 1
- * Questions juridiques (Questions 1 à 10) Pages 2 à 11
- * Analyse de revendications (Questions 11 à 20) Pages 12 à 33
- * Annexes : calendriers pour 2010, 2011 et 2012 avec indication des dates auxquelles l'un au moins des bureaux de réception de l'OEB ne sera pas ouvert pour recevoir le dépôt des pièces Pages 34 à 36

Instructions pour répondre à l'épreuve et barème de notation

1. L'examen préliminaire est une épreuve sous forme de questionnaire à choix multiple. Il comprend 20 questions au total, 10 questions portant sur des connaissances juridiques (questions 1 à 10) et 10 questions portant sur l'analyse de revendications (questions 11 à 20). Les questions doivent être répondues en remplissant les cercles sur la feuille de réponse imprimée au verso de votre feuille de couverture personnelle. L'examen dure quatre heures.

a) Chaque question X contient 4 affirmations distinctes, à savoir X.1, X.2, X.3 et X.4. Pour chaque affirmation X.1, X.2, X.3 et X.4, les candidats doivent indiquer sans ambiguïté sur le formulaire de réponse si l'affirmation est vraie ou fausse. Pour chacune des affirmations X.1, X.2, X.3 et X.4, une seule réponse peut être donnée, soit vrai soit faux. Chacune des affirmations figurant dans une question doit être examinée indépendamment des autres.

b) Pour indiquer qu'une affirmation X.1, X.2, X.3 ou X.4 est vraie, le cercle correspondant à la réponse "vraie" doit être noirci à l'aide d'un crayon de dureté moyenne (HB). Pour indiquer qu'une affirmation X.1, X.2, X.3 ou X.4 est fausse, le cercle correspondant à la réponse "fausse" doit être noirci à l'aide d'un crayon de dureté moyenne (HB).

c) Si, en réponse à une affirmation X.1, X.2, X.3 ou X.4, le candidat n'indique pas si l'affirmation est vraie ou fausse, ou s'il indique vraie **et** fausse, alors la réponse à cette affirmation ne sera pas considérée comme correcte. En conséquence, si un candidat noircit en totalité ou en partie un cercle qu'il n'a pas l'intention de proposer comme réponse, il est capital qu'il efface entièrement toute inscription figurant dans ce cercle.

d) Il n'est pas possible d'ajouter des notes ou des remarques à l'attention de l'examineur. Toute mention de ce type sera ignorée.

2. Chaque candidat n'aura droit qu'à un seul formulaire de réponse.

3. Notation

a) Points accordés pour chaque question

- Si, dans une question X, aucune des réponses apportées aux affirmations X.1, X.2, X.3 et X.4 n'est correcte, ou si une seule de ces réponses est correcte, aucun point ne sera accordé pour cette question X.
- Si, dans une question X, deux des réponses apportées aux affirmations X.1, X.2, X.3 et X.4 sont correctes, 1 point sera accordé pour cette question X.
- Si, dans une question X, trois des réponses apportées aux affirmations X.1, X.2, X.3 et X.4 sont correctes, 3 points seront accordés pour cette question X.
- Si, dans une question X, les quatre réponses apportées aux affirmations X.1, X.2, X.3 et X.4 sont correctes, 5 points seront accordés pour cette question X.

b) Total des points accordés

Le nombre total de points accordés pour l'examen préliminaire est la somme des points obtenus à chaque question, attribués selon la méthode décrite ci-dessus.

Questions juridiques

QUESTION 1

Bikeparts AS est une société danoise basée à Copenhague. Le 11 mars 2011, Bikeparts AS a valablement déposé, en japonais, auprès de l'Office des brevets du Japon, une demande de brevet japonais JP-X portant sur l'invention X. Aujourd'hui, le 5 mars 2012, il est souhaité de déposer, auprès de l'OEB, une demande de brevet européen EP-X revendiquant la priorité de JP-X pour l'invention X.

Pour chacune des affirmations 1.1 – 1.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 1.1 EP-X peut être déposée en danois.
- 1.2 EP-X peut être déposée en coréen.
- 1.3 EP-X peut être déposée en japonais.
- 1.4 Si EP-X n'est pas déposée dans une des langues officielles de l'OEB, une traduction dans une langue officielle de l'OEB doit être produite dans un délai d'un mois.

Questions juridiques

QUESTION 2

M. X a valablement déposé une demande de brevet allemand le 6 avril 2011. Il a l'intention de revendiquer la priorité de cette première demande dans une demande de brevet européen ultérieure.

Pour chacune des affirmations 2.1 – 2.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 2.1 M. X peut valablement revendiquer la priorité s'il dépose la demande de brevet européen le 10 avril 2012.
- 2.2 La déclaration de priorité doit être faite le 10 août 2012 au plus tard.
- 2.3 Si M. X avait déposé une demande de modèle d'utilité allemand au lieu d'une demande de brevet allemand, il aurait été possible de revendiquer la priorité de la demande de modèle d'utilité allemand.
- 2.4 M. X peut revendiquer la priorité de la demande de brevet allemand même si la demande de brevet allemand est abandonnée avant le dépôt de la demande de brevet européen.

Questions juridiques

QUESTION 3

Aujourd'hui, le 5 mars 2012, le demandeur Z souhaite déposer une demande PCT auprès de l'OEB sans revendiquer de priorité. Le demandeur Z n'a déposé aucune autre demande de brevet pour cette invention.

Pour chacune des affirmations 3.1 – 3.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

Un des éléments que l'OEB agissant en tant qu'office récepteur doit recevoir aujourd'hui pour pouvoir attribuer la date d'aujourd'hui comme date de dépôt pour la demande PCT est...

- 3.1 ... la description.
- 3.2 ... l'abrégé.
- 3.3 ... une ou plusieurs revendications.
- 3.4 ... le titre de l'invention.

Questions juridiques

QUESTION 4

Une demande PCT a été déposée auprès de l'OEB. En qualité d'administration chargée de la recherche internationale, l'OEB a estimé que la demande n'était pas unitaire. L'invention mentionnée en premier lieu dans les revendications a fait l'objet d'une recherche, et une invitation à payer deux taxes additionnelles de recherche internationale a été envoyée au demandeur la semaine dernière. La troisième invention, qui n'a pas encore fait l'objet d'une recherche, est la seule invention que le demandeur souhaite poursuivre dans la phase européenne devant l'OEB.

Pour chacune des affirmations 4.1 – 4.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 4.1 Dans la phase internationale PCT, le demandeur peut formuler une réserve auprès de l'OEB et demander qu'une recherche complète soit effectuée. La réserve est gratuite, mais elle doit être motivée.
- 4.2 Le demandeur peut payer, dans les délais, une taxe additionnelle pour la troisième invention devant faire l'objet d'une recherche dans la phase internationale PCT. Dans la phase européenne, le demandeur peut limiter la demande à la troisième invention.
- 4.3 Le demandeur peut ne pas tenir compte de l'invitation. Dans la phase européenne, le demandeur peut déposer une demande divisionnaire portant sur la troisième invention.
- 4.4 Le demandeur peut ne pas tenir compte de l'invitation. Dans la phase européenne, le demandeur recevra encore une invitation à payer des taxes additionnelles pour la recherche.

Questions juridiques

QUESTION 5

Le document US1 a été publié le 1^{er} février 2010. US1 divulgue la caractéristique inventive A mais pas la caractéristique B. Le 1^{er} juin 2010, votre client a déposé une demande de brevet européen EP1 qui divulgue la caractéristique inventive B mais pas la caractéristique A. Le 1^{er} juin 2011, votre client a déposé une demande de brevet européen EP2 revendiquant la priorité de EP1. Les revendications de EP2 sont la revendication 1, portant sur la caractéristique B, et la revendication 2, portant sur la combinaison des caractéristiques B et A. EP1 a été publiée en décembre 2011. La combinaison des caractéristiques B et A serait évidente si l'homme du métier était au courant des divulgations de EP1 et US1.

Pour chacune des affirmations 5.1 – 5.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 5.1 L'objet de la revendication 2 de EP2 manque d'activité inventive.
- 5.2 Si EP2 n'avait pas revendiqué la priorité de EP1, la brevetabilité de la revendication 1 de EP2 ne changerait pas.
- 5.3 Une objection valable d'absence de nouveauté peut être soulevée à l'encontre de la revendication 1 de EP2 en utilisant EP1.
- 5.4 L'objet de la revendication 2 de EP2 est nouveau.

Questions juridiques

QUESTION 6

Une demande divisionnaire EP-D a été déposée le 10 février 2012 auprès de l'OEB. La demande initiale EP-P, déposée le 14 décembre 2010, était encore en instance le 10 février 2012. Les revendications de EP-D contiennent des éléments qui n'étaient pas divulgués à l'origine dans la demande initiale.

Pour chacune des affirmations 6.1 – 6.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 6.1 L'objet commun à EP-D et EP-P est réputé avoir le 14 décembre 2010 comme date de dépôt, et l'objet restant de EP-D est réputé avoir le 10 février 2012 comme date de dépôt.
- 6.2 EP-D est réputée avoir le 10 février 2012 comme date de dépôt.
- 6.3 EP-D doit obligatoirement avoir le même jeu de revendications que EP-P.
- 6.4 Pendant l'examen, le demandeur peut modifier EP-D pour faire en sorte qu'elle ne s'étende pas au-delà du contenu de EP-P telle que déposée à l'origine, à condition que la demande EP-D modifiée ne s'étende pas au-delà du contenu de EP-D telle que déposée à l'origine.

Questions juridiques

QUESTION 7

Une demande de brevet européen est déposée aujourd'hui, le 5 mars 2012. Elle contient 1 page d'abrégé, 28 pages de description, 5 pages de dessins et 4 pages de revendications. La demande comporte 19 revendications. Trois de ces 19 revendications sont des revendications indépendantes. Le demandeur souhaite procéder avec toutes les revendications.

Pour chacune des affirmations 7.1 – 7.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 7.1 Des taxes de revendication doivent être acquittées pour 3 revendications seulement.
- 7.2 Si la demande est déposée en ligne, aucune taxe additionnelle pour pages supplémentaires ne doit être payée.
- 7.3 Si la demande est déposée par la poste, la taxe additionnelle doit être payée pour 3 pages.
- 7.4 Si aucune taxe de revendication n'est payée, la demande sera réputée retirée.

Questions juridiques

QUESTION 8

La publication de la mention de la délivrance d'un brevet européen a eu lieu le 22 juin 2011. Le brevet européen comporte la revendication indépendante 1 portant sur un produit et la revendication indépendante 2 portant sur un procédé. Les deux revendications ne sont pas liées par un seul concept inventif général.

Votre client veut que la division d'opposition révoque le brevet dans sa totalité, mais l'état de la technique qu'il a trouvé antérieurement à l'objet de la revendication 1, la revendication de produit, seulement.

Pour chacune des affirmations 8.1 – 8.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 8.1 Une opposition doit être formée au plus tard le 22 mars 2012.
- 8.2 Si une opposition est formée uniquement contre la revendication 1, l'opposition peut être étendue à la revendication 2 par l'opposant après expiration du délai d'opposition.
- 8.3 Le mémoire exposant les motifs d'opposition doit être déposé au plus tard le 22 mai 2012.
- 8.4 Les revendications 1 et 2 n'étant pas liées par un seul concept inventif général, l'absence d'unité de l'invention constitue un motif valable d'opposition.

Questions juridiques

QUESTION 9

Votre client britannique rachète une société française avec tous ses actifs, dont une demande internationale PCT1 portant sur une première invention, et une demande française FR2 portant sur une seconde invention. Les deux demandes sont en français. PCT1 a été déposée en décembre 2009, et FR2 en avril 2011. Aucune des deux demandes ne revendique une priorité antérieure. Votre client souhaite poursuivre les deux inventions en tant que demandes de brevet européen, en entrant dans la phase européenne avec PCT1 et en déposant une demande européenne EP-FR revendiquant la priorité de FR2. Il préférerait toutefois que la langue de la procédure européenne soit l'anglais pour les deux demandes.

Pour chacune des affirmations 9.1 – 9.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 9.1 Lors de l'entrée de PCT1 dans la phase européenne devant l'OEB, votre client peut déposer une traduction de PCT1 en anglais et l'anglais deviendra la langue de la procédure.
- 9.2 Une demande de brevet européen revendiquant valablement la priorité de FR2 peut être déposée en anglais.
- 9.3 Aujourd'hui, le 5 mars 2012, il n'est plus possible de revendiquer valablement la priorité de FR2 pour une demande de brevet européen.
- 9.4 Le demandeur peut déposer EP-FR en français, puis valablement déposer une demande divisionnaire européenne de EP-FR en anglais.

Questions juridiques

QUESTION 10

Le demandeur n'a pas répondu à une notification émise par la division d'examen fixant un délai de deux mois pour rendre la description conforme aux revendications modifiées. L'OEB a notifié la constatation de la perte d'un droit par courrier recommandé daté du 23 novembre 2011. Le samedi 4 février 2012, le demandeur a découvert la notification constatant la perte d'un droit dans un dossier n'ayant aucun rapport avec l'affaire.

Pour chacune des affirmations 10.1 – 10.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 10.1 Le délai de présentation de la requête en poursuite de la procédure a expiré le 3 février 2012.
- 10.2 Le délai de présentation de la requête en restitutio in integrum expire le 6 avril 2012.
- 10.3 Pour requérir la poursuite de la procédure d'une demande de brevet européen suite à l'inobservation d'un délai, le demandeur doit avoir fait preuve de toute la vigilance nécessitée par les circonstances en vue d'observer le délai.
- 10.4 Pour sauver la demande, il suffit, dans les délais :
- de présenter à l'OEB une requête en restitutio in integrum quant au délai de présentation de la requête en poursuite de la procédure ;
 - de payer les taxes de restitutio in integrum et de poursuite de la procédure ; et
 - de démontrer qu'il a été fait preuve de toute la vigilance nécessitée par les circonstances en vue d'observer le délai.

Analyse de revendications

Les questions 11 à 20 portent sur une demande de brevet européen déposée par votre client, avec la description et les dessins suivants.

Description de la demande de brevet du client

[001] L'invention porte sur des fermetures utilisées pour sceller les bouteilles.

[002] D1 décrit une fermeture de l'art antérieur fixée à une bouteille par thermosoudure. Une projection est repliée sur le dessus de la partie principale de la fermeture. La projection forme une languette d'arrachage servant à enlever la fermeture de la bouteille. Pendant le montage ou l'enlèvement d'un bouchon à vis, la languette d'arrachage peut se détacher de la partie principale de la fermeture, et n'être plus disponible pour enlever la fermeture de la bouteille.

[003] L'invention est définie dans les revendications.

[004] Les figures 1 à 3 illustrent un premier mode de réalisation d'une fermeture 10 couvrant une ouverture 42 d'une bouteille 40. La fermeture 10 inclut une partie à languette 12 et un élément d'étanchéité 20. Une première portion de la partie à languette 12 est solidement fixée à l'élément d'étanchéité 20. Une deuxième portion de la partie à languette est faiblement fixée à l'élément d'étanchéité (figure 2). La deuxième portion de la partie à languette 12 peut être libérée de façon à former une languette d'arrachage 18 (figures 1 et 3). La languette d'arrachage 18 peut être saisie pour enlever la fermeture 10 de la bouteille 40. La figure 2 montre aussi un bouchon à vis 46 qui est vissé sur la bouteille 40 et couvre la fermeture 10.

[005] Dans le premier mode de réalisation, l'élément d'étanchéité 20 de la fermeture est constitué d'une feuille laminée comprenant un film polyester 22 et une feuille métallique 24, par exemple en feuille d'aluminium. La feuille métallique 24 scelle le produit contenu dans la bouteille 40. Le film polyester 22 empêche la feuille métallique 24 de se déchirer lorsqu'on enlève de la bouteille la fermeture 10.

Analyse de revendications

[006] Un matériau thermosoudable 26 est présent sur la surface inférieure du film polyester 22. Le matériau thermosoudable 26 est un matériau qui mollit à la chaleur et qui peut être utilisé pour souder la fermeture 10 au sommet de la bouteille 40. On peut amollir le matériau thermosoudable 26 en chauffant (p. ex. via un chauffage par induction) la feuille métallique 24.

[007] La partie à languette 12 est constituée d'un film polyester. La partie à languette 12 est fixée à la feuille métallique 24 de l'élément d'étanchéité 20 (à la surface supérieure de l'élément d'étanchéité 20) par une couche adhésive 32. La couche adhésive 32 inclut une portion adhésive continue 34, et une portion adhésive discontinue constituée de préférence de deux ou plus points adhésifs 36.

[008] La portion adhésive continue 34 recouvre complètement une première portion de la surface supérieure de l'élément d'étanchéité 20 (jusqu'à la moitié de la superficie), et fixe de façon permanente à l'élément d'étanchéité 20 la première portion de la partie à languette 12. La portion adhésive discontinue fournit une couche adhésive incomplète. De préférence, la portion adhésive discontinue est répartie sur le reste de la surface supérieure de l'élément d'étanchéité 20.

[009] La taille des points adhésifs 36 détermine le taux d'adhérence de la deuxième portion de la partie à languette 12 à l'élément d'étanchéité 20. Le taux d'adhérence est déterminé de sorte à éviter que la deuxième portion de la partie à languette 12 ne se sépare de l'élément d'étanchéité 20 pendant le montage du bouchon à vis 46, tout en permettant à l'utilisateur de détacher la deuxième portion de la partie à languette 12 de l'élément d'étanchéité 20 pour former la languette d'arrachage 18.

[010] La figure 2 est une coupe transversale du sommet de la bouteille 40 avec la fermeture 10 couvrant l'ouverture 42 de la bouteille, et le bouchon à vis 46 couvrant la fermeture 10.

Analyse de revendications

[011] La figure 3 est une coupe transversale illustrant une méthode d'ouverture de la bouteille 40. D'abord on enlève le bouchon à vis 46 dans le sens de la flèche 44. On détache ensuite la languette d'arrachage 18 de l'élément d'étanchéité 20. On tire ensuite la languette d'arrachage 18 dans le sens de la flèche 48 pour faire en sorte que la soudure thermique qui fixe l'élément d'étanchéité 20 à la bouteille 40 se brise sous la portion adhésive continue 34. On continue ensuite à tirer sur la languette d'arrachage 18 dans le sens de la flèche 48 jusqu'à ce que la fermeture 10 soit détachée de la bouteille 40.

[012] La figure 4 illustre un second mode de réalisation d'une fermeture 50 comprenant un élément d'étanchéité 20 configuré pour mettre en évidence toute manipulation intempestive lors de l'enlèvement de la fermeture par traction de la languette d'arrachage 18. L'élément d'étanchéité 20 du second mode de réalisation comprend uniquement la feuille métallique 24. Dans le second mode de réalisation, le matériau thermosoudable 26 est présent sur la surface inférieure de la feuille métallique 24. Pour le reste, le second mode de réalisation est construit de la même manière que le premier mode de réalisation. Le second mode de réalisation de la fermeture fonctionne et s'enlève d'une manière similaire au premier mode de réalisation de la fermeture 10 illustré aux figures 1 à 3. Toutefois, en l'absence du film polyester 22, la feuille métallique 24 s'arrache quand on enlève la fermeture 50 de la bouteille 40. Dans le second mode de réalisation, toute déchirure de la feuille métallique 24 met ainsi en évidence toute manipulation intempestive.

Dessins de la demande du client

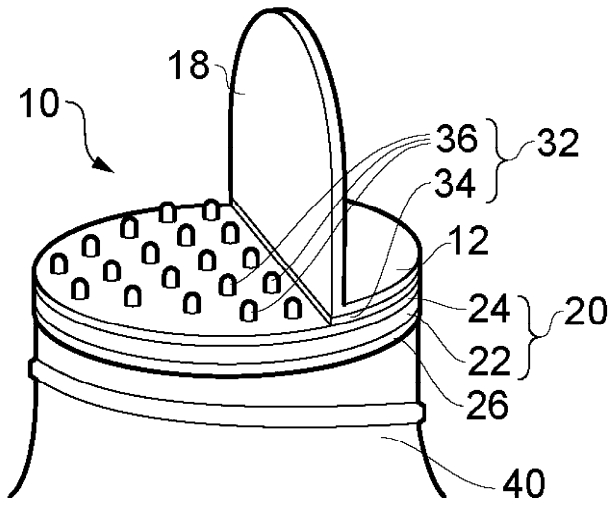


FIG. 1

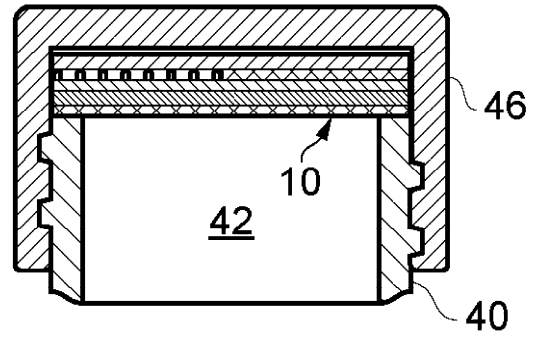


FIG. 2

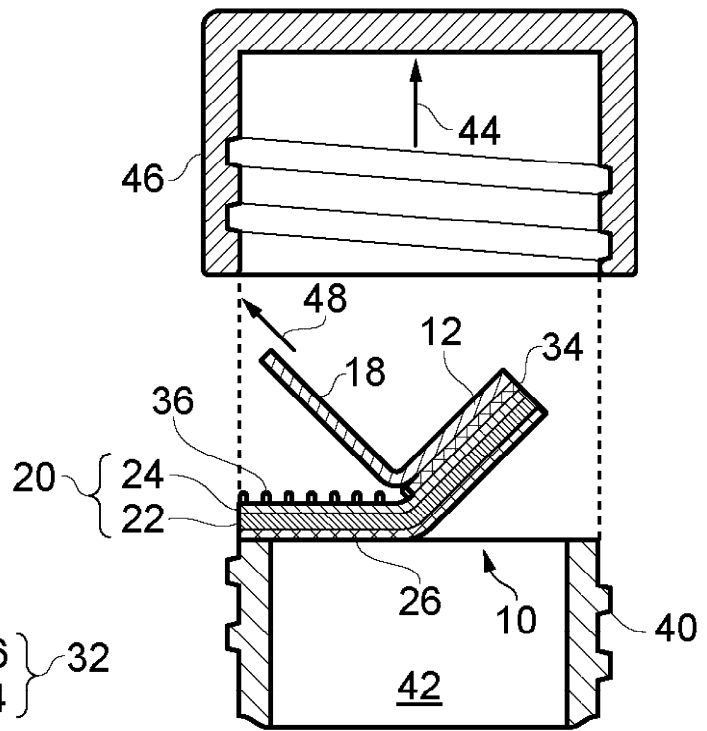


FIG. 3

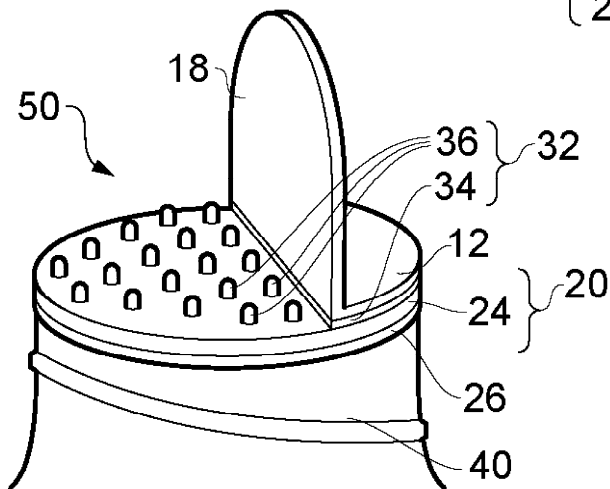


FIG. 4

Analyse de revendications

Document D1

[001] La figure 1 est une vue en coupe transversale d'une partie d'une bouteille 1 dotée d'un bouchon 4 vissé à une portion fileté 3 du goulot 2 de la bouteille 1. Le bouchon 4 peut être dévissé de la bouteille pour exposer une fermeture 5. La fermeture 5 comprend une languette d'arrachage 8 que l'on peut saisir pour enlever la fermeture 5 de la bouteille 1 en tirant sur la languette d'arrachage 8.

[002] Comme illustré aux figures 1 à 2, la languette d'arrachage 8 est repliée sur le dessus de la partie principale 6 de la fermeture 5. La partie principale 6 de la fermeture 5 est circulaire. La fermeture 5 est faite d'une feuille d'aluminium avec une couche mince d'un matériau thermosoudable 9 sur une surface inférieure de la partie principale 6 de la fermeture 5. La partie principale 6 de la fermeture 5 est fixée par thermosoudure au sommet du goulot 2 de la bouteille 1 via un chauffage par induction de la feuille d'aluminium.

[003] Avant le soudage thermique de la fermeture 5 au sommet de la bouteille 1, la languette d'arrachage 8 est repliée sur le dessus de la partie principale 6 de la fermeture 5, comme le montre la figure 1, ceci pour éviter que la languette d'arrachage 8 ne soit endommagée par la portion fileté 3.

[004] La figure 2 est une vue en coupe transversale de la fermeture 5, où l'on voit la languette d'arrachage 8 repliée sur le dessus de la partie principale 6 de la fermeture 5.

[005] La figure 3 est une vue en plan de la fermeture 5 où l'on voit la partie principale circulaire 6 de la fermeture 5 avec la languette d'arrachage 8 qui dépasse de la partie principale 6.

Analyse de revendications

Dessins du document D1

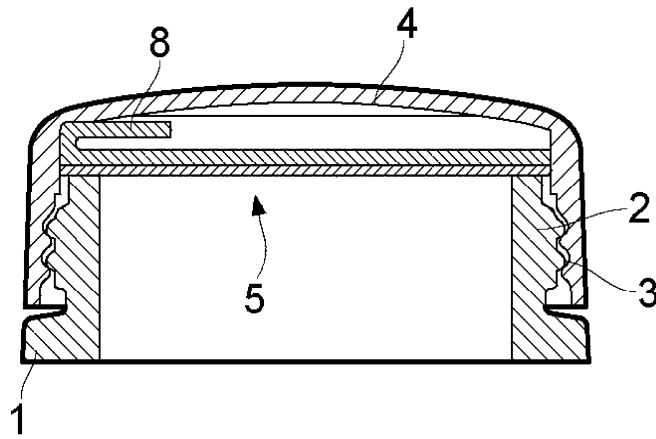


FIG. 1

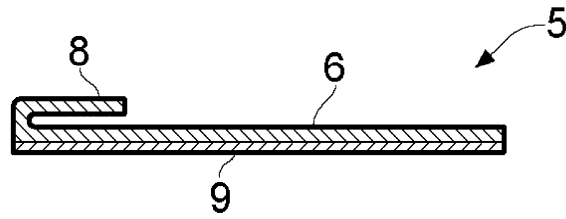


FIG. 2

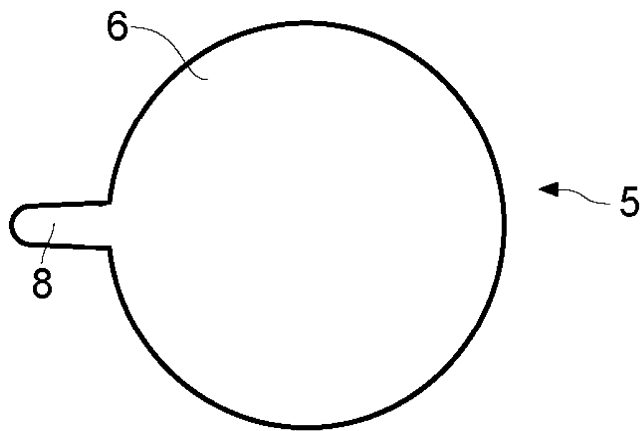


FIG. 3

Analyse de revendications

QUESTION 11

Pour la question 11, supposez que la revendication I est une revendication indépendante unique déposée avec la demande de brevet du client.

- I. Fermeture (10, 50) sur une bouteille (40), la fermeture comprenant :
un élément d'étanchéité (20) comprenant une feuille métallique (24) ;
un matériau thermosoudable (26) sur une première surface de l'élément d'étanchéité (20) afin d'attacher la fermeture (10, 50) à une ouverture (42) de la bouteille (40) ; et
une partie à languette (12) ;
caractérisée en ce que
la partie à languette (12) s'étend au moins sur une partie d'une seconde surface de l'élément d'étanchéité (20) et est disposée pour être saisie afin d'enlever la fermeture (10, 50) de l'ouverture (42) de la bouteille (40).

Pour chacune des affirmations 11.1 – 11.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 11.1 Un mode de réalisation de la fermeture illustré aux figures 1 à 3 de la demande est compris dans la portée de la revendication I.
- 11.2 L'objet de la revendication I est nouveau par rapport à D1.
- 11.3 L'objet de la revendication I protège une fermeture indépendamment d'une bouteille.
- 11.4 Un mode de réalisation de la fermeture illustré à la figure 4 de la demande est compris dans la portée de la revendication I.

Analyse de revendications

QUESTION 12

Pour la question 12, supposez que la revendication II est une revendication indépendante unique déposée avec la demande de brevet du client.

- II. Fermeture (10, 50) pouvant être fixée à une bouteille (40), la fermeture comprenant :
- un élément d'étanchéité (20) comprenant au moins une première feuille d'un matériau (24) ;
 - un matériau thermosoudable (26) sur une première surface de l'élément d'étanchéité afin d'attacher la fermeture à une ouverture (42) de la bouteille (40) ; et
 - une partie à languette (12) ;
- caractérisée en ce que
- la partie à languette (12) comprend au moins une seconde feuille d'un matériau, ladite partie à languette (12) étant fixée à une seconde surface de l'élément d'étanchéité (20) par une première portion de la partie à languette (12), une deuxième portion de la partie à languette faisant office de languette d'arrachage (18).

Pour chacune des affirmations 12.1 – 12.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 12.1 Un mode de réalisation de la fermeture illustré aux figures 1 à 3 de la demande est compris dans la portée de la revendication II.
- 12.2 L'objet de la revendication II est nouveau par rapport à D1.
- 12.3 L'objet de la revendication II protège une fermeture indépendamment d'une bouteille.
- 12.4 Un mode de réalisation de la fermeture illustré à la figure 4 de la demande est compris dans la portée de la revendication II.

Analyse de revendications

QUESTION 13

Pour la question 13, supposez que la revendication III est une revendication indépendante unique déposée avec la demande de brevet du client.

- III. Fermeture (10, 50) pour une bouteille (40), la fermeture comprenant :
un élément d'étanchéité (20) comprenant une feuille métallique (24) ;
un matériau thermosoudable (26) sur une première surface de la
feuille métallique (24) afin d'attacher la fermeture à une ouverture (42) de
la bouteille (40) ; et
une partie à languette (12) ;
caractérisée en ce que
la partie à languette (12) comprend un film polyester, une partie du film
polyester étant fixée à une seconde surface de la feuille métallique (24) et le
reste du film polyester faisant office de languette d'arrachage (18).

Pour chacune des affirmations 13.1 – 13.4, indiquez sur la feuille de réponses si
l'affirmation est vraie ou fausse :

- 13.1 Un mode de réalisation de la fermeture illustré aux figures 1 à 3 de la demande
est compris dans la portée de la revendication III.
- 13.2 L'objet de la revendication III est nouveau par rapport à D1.
- 13.3 L'objet de la revendication III protège une fermeture indépendamment d'une
bouteille.
- 13.4 Un mode de réalisation de la fermeture illustré à la figure 4 de la demande est
compris dans la portée de la revendication III.

Analyse de revendications

QUESTIONS 14 à 20

Pour les questions 14 à 20, supposez qu'un jeu de revendications incluant la revendication indépendante unique IV a été déposé avec la demande de brevet du client, et qu'un rapport de recherche européenne cite les documents D1 et D2 comme documents publiés avant la date de priorité de la demande de brevet du client.

- IV. Fermeture (10, 50) pour une bouteille (40), la fermeture comprenant :
- un élément d'étanchéité (20) comprenant une feuille d'aluminium (24) ;
 - un matériau thermosoudable (26) sur une première surface de l'élément d'étanchéité (20) afin d'attacher la fermeture (10, 50) à une ouverture (42) de la bouteille (40) par chauffage de la feuille d'aluminium (24); et
 - une partie à languette (12) ;
- caractérisée en ce que
- la partie à languette (12) comprend un film polyester, une première portion du film polyester étant fixée à une seconde surface de l'élément d'étanchéité (20), et une seconde portion du film polyester faisant office de languette d'arrachage (18).

Analyse de revendications

Document D2

[001] Une fermeture 1 est adaptée pour sécuriser et fermer l'ouverture d'une bouteille.

[002] Les figures 1 à 3 illustrent un premier mode de réalisation de la fermeture 1 montée sur le goulot d'une bouteille 11. La figure 1 est une vue en perspective de la fermeture 1 sur la bouteille 11. La figure 2 est une coupe transversale de la fermeture sur le goulot de la bouteille. Un bouchon à vis 10 couvre la fermeture 1. La figure 3 est une coupe transversale illustrant une méthode d'ouverture de la bouteille.

[003] La fermeture 1 inclut un élément d'étanchéité laminé 2 comprenant une feuille métallique 3, par exemple une feuille d'aluminium, et une feuille en plastique 4. Une surface inférieure de la feuille en plastique 4 est revêtue d'un matériau thermosoudable 5 qui fond à la chaleur, par exemple suite au chauffage par induction de la feuille métallique, pour permettre la fixation de la fermeture au goulot de la bouteille 11.

[004] La fermeture 1 inclut en outre un film polyester 6. Entre le film polyester 6 et la feuille métallique 3 se trouve une couche adhésive 7. La couche adhésive 7 s'étend au maximum sur la moitié de la fermeture 1 et fixe solidement cette portion du film polyester 6 à l'élément d'étanchéité 2. Le reste du film polyester 6 n'est pas fixé à l'élément d'étanchéité 2 et forme une languette d'arrachage 9. La fermeture 1 comprend donc une portion jointe 8 où le film polyester 6 est fixé à l'élément d'étanchéité 2, et une portion séparée, formant la languette d'arrachage 9, où le film polyester 6 n'est pas fixé à l'élément d'étanchéité 2.

[005] Comme le montre la figure 3, pour ouvrir la bouteille 11, on enlève le bouchon à vis 10 dans le sens de la flèche 12. Ceci a pour effet d'exposer la fermeture 1 fixée à la bouteille 11. On peut ensuite enlever la fermeture 1 en saisissant la partie libre de la languette d'arrachage 9 et en tirant dans le sens de la flèche 13. On peut arracher la portion jointe 8 de la fermeture 1 du goulot de la bouteille 11, suivi par le détachement de la portion séparée de la fermeture 1. La force de fixation relative de la couche adhésive 7 et celle du matériau thermosoudable 5 est telle que la fermeture 1 s'enlève d'une seule pièce.

Analyse de revendications

[006] La figure 4 illustre un mode de réalisation alternatif d'une fermeture 21. La fermeture 21 est identique à la fermeture 1, sauf qu'elle comporte en plus une bande mince adhésive 27 ayant pour effet de fixer faiblement la languette d'arrachage 9 à l'élément d'étanchéité 2, ceci afin d'éviter que la languette d'arrachage ne soit endommagée avant son utilisation. On peut libérer la languette d'arrachage 9 en brisant la faible fixation de la bande mince adhésive 27. Dans la fabrication, on veillera toutefois à ce que la fixation de la bande mince adhésive 27 ne soit pas trop forte pour empêcher la libération de la languette d'arrachage 9.

Dessins du document D2

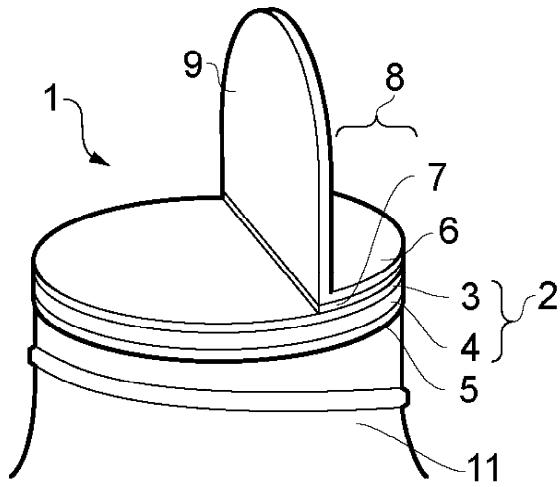


FIG. 1

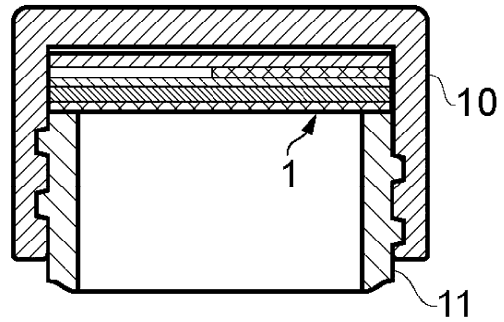


FIG. 2

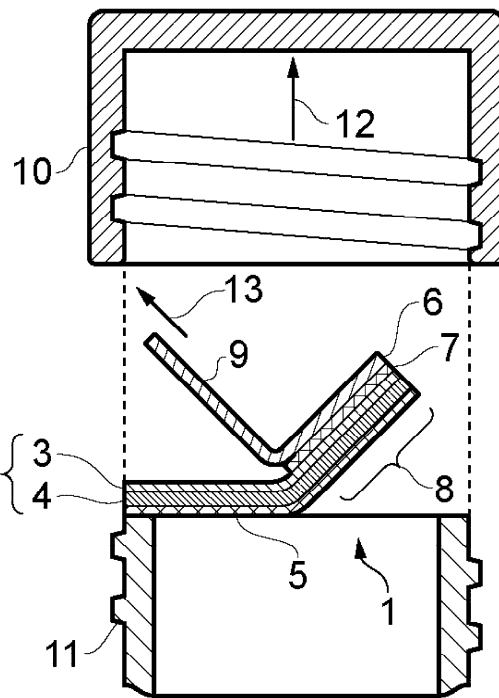


FIG. 3

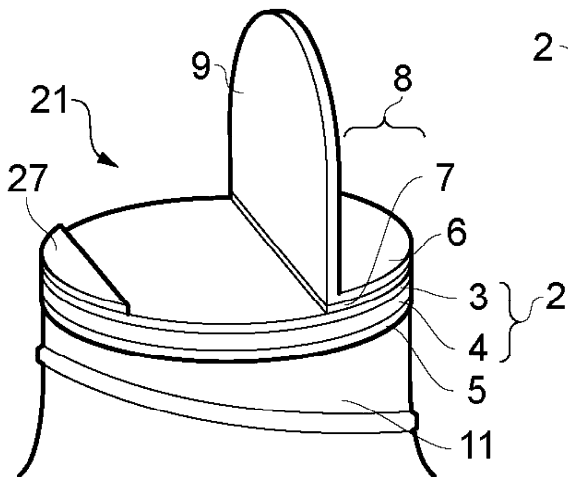


FIG. 4

Analyse de revendications

QUESTION 14

Pour chacune des affirmations 14.1 – 14.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 14.1 Un mode de réalisation de la fermeture illustré aux figures 1 à 3 de la demande est compris dans la portée de la revendication IV.
- 14.2 L'objet de la revendication IV est nouveau par rapport à D1.
- 14.3 L'objet de la revendication IV est nouveau par rapport à D2.
- 14.4 Un mode de réalisation de la fermeture illustré à la figure 4 de la demande est compris dans la portée de la revendication IV.

Analyse de revendications

QUESTION 15

La revendication V est une première proposition de votre client concernant la modification de la revendication indépendante IV en réponse au rapport de recherche européenne. Les ajouts sont soulignés et les suppressions sont barrées.

- V. Fermeture (10, 50) pour une bouteille (40), la fermeture comprenant :
- un élément d'étanchéité (20) comprenant une feuille ~~d'aluminium~~ métallique (24) ;
 - un matériau thermosoudable (26) sur une première surface de l'élément d'étanchéité (20) afin d'attacher la fermeture (10, 50) à une ouverture (42) de la bouteille (40) par chauffage de la feuille ~~d'aluminium~~ métallique (24) ; et
 - une partie à languette (12) ; ~~caractérisée en ce que la partie à languette (12) comprend~~ comprend un film polyester, une première portion du film polyester étant fixée à une seconde surface de l'élément d'étanchéité (20), et une seconde portion du film polyester faisant office de languette d'arrachage (18) ; caractérisée en ce que
la seconde portion du film polyester est fixée à la seconde surface de l'élément d'étanchéité (20) par des points adhésifs (36).

Dans la revendication V, l'expression "feuille d'aluminium" a été remplacée par "feuille métallique". Pour chacune des affirmations 15.1 – 15.4, indiquez par vrai ou faux sur la feuille de réponses si l'affirmation constitue au moins en partie un argument qui justifie que cette modification est acceptable au titre de l'article 123(2) CBE :

Il est pertinent du point de vue de l'article 123(2) CBE que ...

- 15.1 ... la demande telle qu'elle a été déposée ne présentait pas comme essentiel l'utilisation de l'aluminium en tant que feuille métallique.
- 15.2 ... la feuille d'aluminium n'est pas indispensable en tant que telle puisque l'invention fonctionne avec une feuille métallique, comme le confirme notamment D2.
- 15.3 ... substituer la feuille d'aluminium par une feuille métallique n'impose pas de modifier une quelconque autre caractéristique de la fermeture.
- 15.4 ... la revendication modifiée porte sur des éléments ayant fait l'objet d'une recherche.

Analyse de revendications

QUESTION 16

La revendication VI est une deuxième proposition de votre client concernant la modification de la revendication indépendante IV en réponse au rapport de recherche européenne. Les ajouts sont soulignés et les suppressions sont barrées.

- VI. Fermeture (10, 50) pour une bouteille (40), la fermeture comprenant :
- un élément d'étanchéité (20) comprenant une feuille d'aluminium (24) ;
 - un matériau thermosoudable (26) sur une première surface de l'élément d'étanchéité (20) afin d'attacher la fermeture (10, 50) à une ouverture (42) de la bouteille (40) par chauffage de la feuille d'aluminium (24) ;
 - et
 - une partie à languette (12) ; ~~caractérisée en ce que la partie à languette (12) comprend~~ comprenant un film polyester, une première portion du film polyester étant fixée à une seconde surface de l'élément d'étanchéité (20) par une couche (34) adhésive complète couvrant jusqu'à la moitié de la superficie de l'élément d'étanchéité et une seconde portion du film polyester faisant office de languette d'arrachage (18) ;
 - caractérisée en ce que
 - la seconde portion du film polyester est fixée à la seconde surface de l'élément d'étanchéité (20) par une couche adhésive incomplète.

Pour chacune des affirmations 16.1 – 16.4, indiquez sur la feuille de réponses si l'affirmation est vraie ou fausse :

- 16.1 L'objet de la revendication VI s'étend au-delà du contenu de la demande telle que déposée.
- 16.2 Un mode de réalisation de la fermeture illustré aux figures 1 à 3 de la demande est compris dans la portée de la revendication VI.
- 16.3 La formulation en deux parties (règle 43(1) CBE) de la revendication VI est correcte par rapport à D1.
- 16.4 L'objet de la revendication VI est nouveau par rapport à D2.

Analyse de revendications

QUESTION 17

La revendication VII est une troisième proposition de votre client concernant la modification de la revendication indépendante IV en réponse au rapport de recherche européenne. Les ajouts sont soulignés et les suppressions sont barrées.

VII. Fermeture (10, 50) pour une bouteille (40), la fermeture comprenant :
un élément d'étanchéité (20) comprenant une feuille d'aluminium (24) ;
un matériau thermosoudable (26) sur une première surface de
l'élément d'étanchéité (20) afin d'attacher la fermeture (10, 50) à une
ouverture (42) de la bouteille (40) par chauffage de la feuille d'aluminium (24) ; et
une partie à languette (12) ; ~~caractérisée en ce que la partie à languette (12)~~
~~comprend~~ comprenant un film polyester, une première portion du film polyester
étant fixée à une seconde surface de l'élément d'étanchéité (20), et une seconde
portion du film polyester faisant office de languette d'arrachage (18) ;
caractérisée en ce que
l'élément d'étanchéité (20) est configuré pour mettre en évidence toute
manipulation intempestive lors de l'enlèvement de la fermeture (10, 50) par
traction de la languette d'arrachage (18).

Pour chacune des affirmations 17.1 – 17.4, indiquez sur la feuille de réponses si
l'affirmation est vraie ou fausse :

- 17.1 L'objet de la revendication VII s'étend au-delà du contenu de la demande telle que déposée.
- 17.2 Un mode de réalisation de la fermeture illustré aux figures 1 à 3 de la demande est compris dans la portée de la revendication VII.
- 17.3 La revendication VII manque de clarté, car la partie caractérisante de la revendication est définie en termes d'un résultat recherché.
- 17.4 La revendication VII manque de clarté, car la partie caractérisante de la revendication est définie en termes d'une étape de méthode.

Analyse de revendications

QUESTION 18

La revendication VIII est une quatrième proposition de votre client concernant la modification de la revendication indépendante IV en réponse au rapport de recherche européenne. Les ajouts sont soulignés et les suppressions sont barrées.

VIII. Fermeture (10, 50) pour une bouteille (40), la fermeture comprenant :
un élément d'étanchéité (20) comprenant une feuille d'aluminium (24) ;
un matériau thermosoudable (26) sur une première surface de
l'élément d'étanchéité (20) afin d'attacher la fermeture (10, 50) à une
ouverture (42) de la bouteille (40) par chauffage de la feuille d'aluminium (24) ; et
une partie à languette (12) ; ~~caractérisée en ce que la partie à languette (12)~~
~~comprend~~ comprenant un film polyester, une première portion du film polyester
étant fixée à une seconde surface de l'élément d'étanchéité (20), et une seconde
portion du film polyester faisant office de languette d'arrachage (18) ;
caractérisée en ce que
l'élément d'étanchéité (20) consiste uniquement en une feuille d'aluminium (24),
la feuille d'aluminium (24) étant configurée pour se déchirer lors de l'enlèvement
de la fermeture (10, 50) par traction de la languette d'arrachage (18).

Considérez, pour cette question, que la revendication VIII est rédigée en deux parties vis-à-vis de l'art antérieur le plus proche D2, et que l'effet technique de la partie caractérisante est que la feuille d'aluminium se déchire lors de l'enlèvement de la fermeture. Pour chacune des affirmations 18.1 – 18.4, indiquez par vrai ou faux sur la feuille de réponses si l'affirmation est une définition valable du problème technique objectif par rapport à D2 sur la base de cet effet technique.

Le problème technique objectif par rapport à D2 est de ...

- 18.1 ... fournir une fermeture qui se déchire plus facilement.
- 18.2 ... fournir un procédé de fabrication amélioré.
- 18.3 ... permettre de détecter toute manipulation intempestive de la fermeture.
- 18.4 ... réduire le nombre de couches constituant la fermeture.

Analyse de revendications

QUESTION 19

La revendication IX est une cinquième proposition de votre client concernant la modification de la revendication indépendante IV en réponse au rapport de recherche européenne. Les ajouts sont soulignés et les suppressions sont barrées.

- IX. Fermeture (10, 50) pour une bouteille (40), la fermeture comprenant :
- un élément d'étanchéité (20) comprenant une feuille d'~~aluminium~~ métallique (24) ;
 - un matériau thermosoudable (26) sur une première surface de l'élément d'étanchéité (20) afin d'attacher la fermeture (10, 50) à une ouverture (42) de la bouteille (40) par chauffage de la feuille d'~~aluminium~~ métallique (24) ; et
 - une partie à languette (12) ; ~~caractérisée en ce que la partie à languette (12) comprend~~ comprend un film polyester, une première portion du film polyester étant fixée à une seconde surface de l'élément d'étanchéité (20) par une couche (34) adhésive continue s'étendant sur une première portion de la seconde surface de l'élément d'étanchéité (20) et une seconde portion du film polyester faisant office de languette d'arrachage (18) ; caractérisée en ce que la seconde portion du film polyester est fixée à la seconde surface de l'élément d'étanchéité (20) par une portion adhésive discontinue répartie sur le reste de la seconde surface de l'élément d'étanchéité (20).

Analyse de revendications

Pour la question 19, considérez que :

- D2 est l'art antérieur le plus proche, étant entendu que D2 divulgue une fermeture comprenant des caractéristiques correspondant à celles du préambule de la revendication IX ;
- le problème technique objectif est défini comme consistant à améliorer la résistance à la séparation de la languette d'arrachage de l'élément d'étanchéité pendant l'application d'un bouchon à vis.

Pour chacune des affirmations 19.1 – 19.4, indiquez par vrai ou faux sur la feuille de réponses si l'affirmation est un argument valable en vertu duquel il n'est pas évident de résoudre le problème technique objectif par les caractéristiques de la revendication IX.

L'objet de la revendication IX implique une activité inventive parce que ...

- 19.1 ... D2 divulgue une fermeture avec une portion jointe où un film polyester est fixé à une feuille d'aluminium, et une portion séparée, formant une languette d'arrachage, où le film polyester est séparé et libre de la feuille d'aluminium.
- 19.2 ... D2 divulgue que là où une languette d'arrachage doit être faiblement fixée à l'élément d'étanchéité, cela doit se faire au moyen d'une bande adhésive.
- 19.3 ... l'art cité ne divulgue ni ne suggère d'utiliser une portion adhésive discontinue répartie sur la portion de l'élément d'étanchéité à laquelle une languette d'arrachage est fixée afin de fixer faiblement la languette d'arrachage à l'élément d'étanchéité.
- 19.4 ... l'art cité ne divulgue ni ne suggère d'utiliser des points adhésifs pour fixer faiblement une languette d'arrachage à un élément d'étanchéité.

Analyse de revendications

QUESTION 20

La revendication X est une sixième proposition de votre client concernant la modification de la revendication indépendante IV en réponse au rapport de recherche européenne.

Les ajouts sont soulignés et les suppressions sont barrées.

- X. Fermeture (10, 50) pour une bouteille (40), la fermeture comprenant :
- un élément d'étanchéité (20) comprenant une feuille ~~d'aluminium~~ métallique (24) ;
 - un matériau thermosoudable (26) sur une première surface de l'élément d'étanchéité (20) afin d'attacher la fermeture (10, 50) à une ouverture (42) de la bouteille (40) par chauffage de la feuille ~~d'aluminium~~ métallique (24) ; et
 - une partie à languette (12) ; ~~caractérisée en ce que la partie à languette (12) comprend~~ comprend un film polyester, une première portion du film polyester étant fixée à une seconde surface de l'élément d'étanchéité (20) par une couche (34) adhésive continue s'étendant sur une première portion de la seconde surface de l'élément d'étanchéité (20) et une seconde portion du film polyester faisant office de languette d'arrachage (18) ; caractérisée en ce que la seconde portion du film polyester est fixée à la seconde surface de l'élément d'étanchéité (20) par au moins deux points adhésifs (36).

Analyse de revendications

Pour la question 20, considérez que :

- D2 est l'art antérieur le plus proche, étant entendu que D2 divulgue une fermeture comprenant des caractéristiques correspondant à celles du préambule de la revendication X ;
- le problème technique objectif est défini comme consistant à améliorer la résistance à la séparation de la languette d'arrachage de l'élément d'étanchéité pendant l'application d'un bouchon à vis.

Pour chacune des affirmations 20.1 – 20.4, indiquez par vrai ou faux sur la feuille de réponses si l'affirmation est un argument valable en vertu duquel il n'est pas évident de résoudre le problème technique objectif par les caractéristiques de la revendication X.

L'objet de la revendication X implique une activité inventive parce que ...

- 20.1 ... D2 divulgue une fermeture avec une portion jointe où un film polyester est fixé à une feuille d'aluminium, et une portion séparée, formant une languette d'arrachage, où le film polyester est séparé et libre de la feuille d'aluminium.
- 20.2 ... D2 divulgue que là où une languette d'arrachage doit être faiblement fixée à l'élément d'étanchéité, cela doit se faire au moyen d'une bande adhésive.
- 20.3 ... l'art cité ne divulgue ni ne suggère d'utiliser une portion adhésive discontinue répartie sur la portion de l'élément d'étanchéité à laquelle une languette d'arrachage est fixée afin de fixer faiblement la languette d'arrachage à l'élément d'étanchéité.
- 20.4 ... l'art cité ne divulgue ni ne suggère d'utiliser des points adhésifs pour fixer faiblement une languette d'arrachage à un élément d'étanchéité.

Annexe 1

2010

janv.		févr.		mars		avr.		mai		juin		juil.		août		sept.		oct.		nov.		déc.	
ven.	01	lun.	01	lun.	01	jeu.	01	sam.	01	mar.	01	jeu.	01	dim.	01	mer.	01	ven.	01	lun.	01	mer.	01
sam.	02	mar.	02	mar.	02	ven.	02	dim.	02	mer.	02	ven.	02	lun.	02	jeu.	02	sam.	02	mar.	02	jeu.	02
dim.	03	mer.	03	mer.	03	sam.	03	lun.	03	jeu.	03	sam.	03	mar.	03	ven.	03	dim.	03	mer.	03	ven.	03
lun.	04	jeu.	04	jeu.	04	dim.	04	mar.	04	ven.	04	dim.	04	mer.	04	sam.	04	lun.	04	jeu.	04	sam.	04
mar.	05	ven.	05	ven.	05	lun.	05	mer.	05	sam.	05	lun.	05	jeu.	05	dim.	05	mar.	05	ven.	05	dim.	05
mer.	06	sam.	06	sam.	06	mar.	06	jeu.	06	dim.	06	mar.	06	ven.	06	lun.	06	mer.	06	sam.	06	lun.	06
jeu.	07	dim.	07	dim.	07	mer.	07	ven.	07	lun.	07	mer.	07	sam.	07	mar.	07	jeu.	07	dim.	07	mar.	07
ven.	08	lun.	08	lun.	08	jeu.	08	sam.	08	mar.	08	jeu.	08	dim.	08	mer.	08	ven.	08	lun.	08	mer.	08
sam.	09	mar.	09	mar.	09	ven.	09	dim.	09	mer.	09	ven.	09	lun.	09	jeu.	09	sam.	09	mar.	09	jeu.	09
dim.	10	mer.	10	mer.	10	sam.	10	lun.	10	jeu.	10	sam.	10	mar.	10	ven.	10	dim.	10	mer.	10	ven.	10
lun.	11	jeu.	11	jeu.	11	dim.	11	mar.	11	ven.	11	dim.	11	mer.	11	sam.	11	lun.	11	jeu.	11	sam.	11
mar.	12	ven.	12	ven.	12	lun.	12	mer.	12	sam.	12	lun.	12	jeu.	12	dim.	12	mar.	12	ven.	12	dim.	12
mer.	13	sam.	13	sam.	13	mar.	13	jeu.	13	dim.	13	mar.	13	ven.	13	lun.	13	mer.	13	sam.	13	lun.	13
jeu.	14	dim.	14	dim.	14	mer.	14	ven.	14	lun.	14	mer.	14	sam.	14	mar.	14	jeu.	14	dim.	14	mar.	14
ven.	15	lun.	15	lun.	15	jeu.	15	sam.	15	mar.	15	jeu.	15	dim.	15	mer.	15	ven.	15	lun.	15	mer.	15
sam.	16	mar.	16	mar.	16	ven.	16	dim.	16	mer.	16	ven.	16	lun.	16	jeu.	16	sam.	16	mar.	16	jeu.	16
dim.	17	mer.	17	mer.	17	sam.	17	lun.	17	jeu.	17	sam.	17	mar.	17	ven.	17	dim.	17	mer.	17	ven.	17
lun.	18	jeu.	18	jeu.	18	dim.	18	mar.	18	ven.	18	dim.	18	mer.	18	sam.	18	lun.	18	jeu.	18	sam.	18
mar.	19	ven.	19	ven.	19	lun.	19	mer.	19	sam.	19	lun.	19	jeu.	19	dim.	19	mar.	19	ven.	19	dim.	19
mer.	20	sam.	20	sam.	20	mar.	20	jeu.	20	dim.	20	mar.	20	ven.	20	lun.	20	mer.	20	sam.	20	lun.	20
jeu.	21	dim.	21	dim.	21	mer.	21	ven.	21	lun.	21	mer.	21	sam.	21	mar.	21	jeu.	21	dim.	21	mar.	21
ven.	22	lun.	22	lun.	22	jeu.	22	sam.	22	mar.	22	jeu.	22	dim.	22	mer.	22	ven.	22	lun.	22	mer.	22
sam.	23	mar.	23	mar.	23	ven.	23	dim.	23	mer.	23	ven.	23	lun.	23	jeu.	23	sam.	23	mar.	23	jeu.	23
dim.	24	mer.	24	mer.	24	sam.	24	lun.	24	jeu.	24	sam.	24	mar.	24	ven.	24	dim.	24	mer.	24	ven.	24
lun.	25	jeu.	25	jeu.	25	dim.	25	mar.	25	ven.	25	dim.	25	mer.	25	sam.	25	lun.	25	jeu.	25	sam.	25
mar.	26	ven.	26	ven.	26	lun.	26	mer.	26	sam.	26	lun.	26	jeu.	26	dim.	26	mar.	26	ven.	26	dim.	26
mer.	27	sam.	27	sam.	27	mar.	27	jeu.	27	dim.	27	mar.	27	ven.	27	lun.	27	mer.	27	sam.	27	lun.	27
jeu.	28	dim.	28	dim.	28	mer.	28	ven.	28	lun.	28	mer.	28	sam.	28	mar.	28	jeu.	28	dim.	28	mar.	28
ven.	29			lun.	29	jeu.	29	sam.	29	mar.	29	jeu.	29	dim.	29	mer.	29	ven.	29	lun.	29	mer.	29
sam.	30			mar.	30	ven.	30	dim.	30	mer.	30	ven.	30	lun.	30	jeu.	30	sam.	30	mar.	30	jeu.	30
dim.	31			mer.	31			lun.	31			sam.	31	mar.	31			dim.	31			ven.	31

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Neujahr - New Year's Day - Nouvel An	01.01.2010	x	x	x
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.2010	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	02.04.2010	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	05.04.2010	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête nationale	30.04.2010		x	
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2010		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	13.05.2010	x	x	x
Brückentag - Bridging Day - Pont	14.05.2010	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	24.05.2010	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	03.06.2010	x		
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.2010	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.2010	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.2010	x	x	x

Annexe 2

2011

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	
sam.	01	mar.	01	mar.	01	ven.	01	dim.	01	mer.	01	ven.	01
dim.	02	mer.	02	mer.	02	sam.	02	lun.	02	jeu.	02	sam.	02
lun.	03	jeu.	03	jeu.	03	dim.	03	mar.	03	ven.	03	dim.	03
mar.	04	ven.	04	ven.	04	lun.	04	mer.	04	sam.	04	lun.	04
mer.	05	sam.	05	sam.	05	mar.	05	jeu.	05	dim.	05	mar.	05
jeu.	06	dim.	06	dim.	06	mer.	06	ven.	06	lun.	06	mer.	06
ven.	07	lun.	07	lun.	07	jeu.	07	sam.	07	mar.	07	jeu.	07
sam.	08	mar.	08	mar.	08	ven.	08	dim.	08	mer.	08	ven.	08
dim.	09	mer.	09	mer.	09	sam.	09	lun.	09	jeu.	09	sam.	09
lun.	10	jeu.	10	jeu.	10	dim.	10	mar.	10	ven.	10	dim.	10
mar.	11	ven.	11	ven.	11	lun.	11	mer.	11	sam.	11	lun.	11
mer.	12	sam.	12	sam.	12	mar.	12	jeu.	12	dim.	12	mar.	12
jeu.	13	dim.	13	dim.	13	mer.	13	ven.	13	lun.	13	mer.	13
ven.	14	lun.	14	lun.	14	jeu.	14	sam.	14	mar.	14	jeu.	14
sam.	15	mar.	15	mar.	15	ven.	15	dim.	15	mer.	15	ven.	15
dim.	16	mer.	16	mer.	16	sam.	16	lun.	16	jeu.	16	sam.	16
lun.	17	jeu.	17	jeu.	17	dim.	17	mar.	17	ven.	17	dim.	17
mar.	18	ven.	18	ven.	18	lun.	18	mer.	18	sam.	18	lun.	18
mer.	19	sam.	19	sam.	19	mar.	19	jeu.	19	dim.	19	mar.	19
jeu.	20	dim.	20	dim.	20	mer.	20	ven.	20	lun.	20	mer.	20
ven.	21	lun.	21	lun.	21	jeu.	21	sam.	21	mar.	21	jeu.	21
sam.	22	mar.	22	mar.	22	ven.	22	dim.	22	mer.	22	ven.	22
dim.	23	mer.	23	mer.	23	sam.	23	lun.	23	jeu.	23	sam.	23
lun.	24	jeu.	24	jeu.	24	dim.	24	mar.	24	ven.	24	dim.	24
mar.	25	ven.	25	ven.	25	lun.	25	mer.	25	sam.	25	lun.	25
mer.	26	sam.	26	sam.	26	mar.	26	jeu.	26	dim.	26	mar.	26
jeu.	27	dim.	27	dim.	27	mer.	27	ven.	27	lun.	27	mer.	27
ven.	28	lun.	28	lun.	28	jeu.	28	sam.	28	mar.	28	jeu.	28
sam.	29		mar.	mar.	29	ven.	29	dim.	29	mer.	29	ven.	29
dim.	30		mer.	mer.	30	sam.	30	lun.	30	jeu.	30	sam.	30
lun.	31		jeu.	jeu.	31		mar.	mar.	31	dim.	31	mer.	31

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.2011	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	22.04.2011	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	25.04.2011	x	x	x
Tag der Befreiung - Liberation Day - Journée de la Libération	05.05.2011		x	
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	02.06.2011	x	x	x
Brückentag - Bridging Day - Pont	03.06.2011	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	13.06.2011	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	23.06.2011	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.2011	x		
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.2011	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.2011	x		
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2011	x	x	x

Annexe 3

2012

	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.											
dim.	01	mer.	01	jeu.	01	dim.	01	mer.	01	sam.	01	lun.	01	jeu.	01	sam.	01						
lun.	02	jeu.	02	ven.	02	lun.	02	mer.	02	sam.	02	lun.	02	jeu.	02	dim.	02	mar.	02	ven.	02	dim.	02
mar.	03	ven.	03	sam.	03	mar.	03	jeu.	03	dim.	03	mar.	03	ven.	03	lun.	03	mer.	03	sam.	03	lun.	03
mer.	04	sam.	04	dim.	04	mer.	04	ven.	04	lun.	04	mer.	04	sam.	04	mar.	04	jeu.	04	dim.	04	mar.	04
jeu.	05	dim.	05	lun.	05	jeu.	05	sam.	05	mar.	05	jeu.	05	dim.	05	mer.	05	ven.	05	lun.	05	mer.	05
ven.	06	lun.	06	mar.	06	ven.	06	dim.	06	mer.	06	ven.	06	lun.	06	jeu.	06	sam.	06	mar.	06	jeu.	06
sam.	07	mar.	07	mer.	07	sam.	07	lun.	07	jeu.	07	sam.	07	mar.	07	ven.	07	dim.	07	mer.	07	ven.	07
dim.	08	mer.	08	jeu.	08	dim.	08	mar.	08	ven.	08	dim.	08	mer.	08	sam.	08	lun.	08	jeu.	08	sam.	08
lun.	09	jeu.	09	ven.	09	lun.	09	mer.	09	sam.	09	lun.	09	jeu.	09	dim.	09	mar.	09	ven.	09	dim.	09
mar.	10	ven.	10	sam.	10	mar.	10	jeu.	10	dim.	10	mar.	10	ven.	10	lun.	10	mer.	10	sam.	10	lun.	10
mer.	11	sam.	11	dim.	11	mer.	11	ven.	11	lun.	11	mer.	11	sam.	11	mar.	11	jeu.	11	dim.	11	mar.	11
jeu.	12	dim.	12	lun.	12	jeu.	12	sam.	12	mar.	12	jeu.	12	dim.	12	mer.	12	ven.	12	lun.	12	mer.	12
ven.	13	lun.	13	mar.	13	ven.	13	dim.	13	mer.	13	ven.	13	lun.	13	jeu.	13	sam.	13	mar.	13	jeu.	13
sam.	14	mar.	14	mer.	14	sam.	14	lun.	14	jeu.	14	sam.	14	mar.	14	ven.	14	dim.	14	mer.	14	ven.	14
dim.	15	mer.	15	jeu.	15	dim.	15	mar.	15	ven.	15	dim.	15	mer.	15	sam.	15	lun.	15	jeu.	15	sam.	15
lun.	16	jeu.	16	ven.	16	lun.	16	mer.	16	sam.	16	lun.	16	jeu.	16	dim.	16	mar.	16	ven.	16	dim.	16
mar.	17	ven.	17	sam.	17	mar.	17	jeu.	17	dim.	17	mar.	17	ven.	17	lun.	17	mer.	17	sam.	17	lun.	17
mer.	18	sam.	18	dim.	18	mer.	18	ven.	18	lun.	18	mer.	18	sam.	18	mar.	18	jeu.	18	dim.	18	mar.	18
jeu.	19	dim.	19	lun.	19	jeu.	19	sam.	19	mar.	19	jeu.	19	dim.	19	mer.	19	ven.	19	lun.	19	mer.	19
ven.	20	lun.	20	mar.	20	ven.	20	dim.	20	mer.	20	ven.	20	lun.	20	jeu.	20	sam.	20	mar.	20	jeu.	20
sam.	21	mar.	21	mer.	21	sam.	21	lun.	21	jeu.	21	sam.	21	mar.	21	ven.	21	dim.	21	mer.	21	ven.	21
dim.	22	mer.	22	jeu.	22	dim.	22	mar.	22	ven.	22	dim.	22	mer.	22	sam.	22	lun.	22	jeu.	22	sam.	22
lun.	23	jeu.	23	ven.	23	lun.	23	mer.	23	sam.	23	lun.	23	jeu.	23	dim.	23	mar.	23	ven.	23	dim.	23
mar.	24	ven.	24	sam.	24	mar.	24	jeu.	24	dim.	24	mar.	24	ven.	24	lun.	24	mer.	24	sam.	24	lun.	24
mer.	25	sam.	25	dim.	25	mer.	25	ven.	25	lun.	25	mer.	25	sam.	25	mar.	25	jeu.	25	dim.	25	mar.	25
jeu.	26	dim.	26	lun.	26	jeu.	26	sam.	26	mar.	26	jeu.	26	dim.	26	mer.	26	ven.	26	lun.	26	mer.	26
ven.	27	lun.	27	mar.	27	ven.	27	dim.	27	mer.	27	ven.	27	lun.	27	jeu.	27	sam.	27	mar.	27	jeu.	27
sam.	28	mar.	28	mer.	28	sam.	28	lun.	28	jeu.	28	sam.	28	mar.	28	ven.	28	dim.	28	mer.	28	ven.	28
dim.	29	mer.	29	jeu.	29	dim.	29	mar.	29	ven.	29	dim.	29	mer.	29	sam.	29	lun.	29	jeu.	29	sam.	29
lun.	30			ven.	30	lun.	30	mer.	30	sam.	30	lun.	30	jeu.	30	dim.	30	mar.	30	ven.	30	dim.	30
mar.	31			sam.	31			jeu.	31			mar.	31	ven.	31			mer.	31			lun.	31

Tage / Days / Jours		München Munich	Den Haag The Hague La Haye	Berlin
Heilige Drei Könige - Epiphany - Epiphanie	06.01.2012	x		
Karfreitag - Good Friday - Vendredi Saint	06.04.2012	x	x	x
Ostermontag - Easter Monday - Lundi de Pâques	09.04.2012	x	x	x
Nationalfeiertag - National Holiday - Fête Nationale	30.04.2012		x	
Maifeiertag - Labour Day - Fête du Travail	01.05.2012	x	x	x
Christi Himmelfahrt - Ascension Day - Ascension	17.05.2012	x	x	x
Pfingstmontag - Whit Monday - Lundi de Pentecôte	28.05.2012	x	x	x
Fronleichnam - Corpus Christi - Fête-Dieu	07.06.2012	x		
Mariä Himmelfahrt - Assumption Day - Assomption	15.08.2012	x		
Tag der Deutschen Einheit - Day of German Unity - Fête Nationale	03.10.2012	x		x
Allerheiligen - All Saints' Day - Toussaint	01.11.2012	x		
Heiliger Abend - Christmas Eve - Veille de Noël	24.12.2012	x	x	x
1. Weihnachtstag - Christmas Day - Jour de Noël	25.12.2012	x	x	x
2. Weihnachtstag - Boxing Day - Lendemain de Noël	26.12.2012	x	x	x
Silvester - New Year's Eve - Saint-Sylvestre	31.12.2012	x	x	x